

Honoraires de transaction

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE

Modalités
(%, forfait, tranches)

A la charge de

Appartement.....
Maison.....
Local commercial(murs).....
Terrain.....
Fonds de commerce.....
Autres ventes (lots de lotissement, ventes en l'état futur d'achèvement, garage).....

Jusqu'à 200 000€ : 5% avec
Minimum 6000€
Tranche 200 001 – 300 000 :
4%
Tranche de 300 001 et plus :
3%

Mandant

LOCATION

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)²

. négociation.....
. état des lieux.....
. rédaction de bail.....

Locaux meublés et de droit commun

. négociation.....
. état des lieux.....
. rédaction de bail

Locaux commerciaux

. négociation.....
. état des lieux.....
. rédaction de bail

Locaux professionnels

. négociation.....
. état des lieux.....
. rédaction de bail.....

Locations saisonnières

. négociation.....
. état des lieux.....
. rédaction de bail

Biens ruraux

. négociation.....
. état des lieux.....
. rédaction de bail

Terrains

Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt ...).....

Etat des lieux :
Appartements : 2,00€ / m²
Maisons : 3,00€ / m²

Visites, constitution de dossier, rédaction bail :
5,00€ / m²

Biens inférieurs à 50m² :
350,00€ avec maxi de 11,00€/m² (loi ALUR)

-Honoraires d'entremise et négociation :
0,00€ / m²

Locaux professionnels :

2 mois de loyer hors charges

Montant des honoraires à la charge du locataire et du bailleur

A la charge du preneur

LENOIR IMMOBILIER, EURL au capital de 6000€, 522 065 341 RCS Thionville,
Carte professionnelle n° 792 délivré par la préfecture de la Moselle.
RCP : SERENIS ASSURANCES, 34 rue du Wacken – 67906 Strasbourg Cedex 9



La remise d'une note est obligatoire.

Honoraires au 01 / 08 / 17

¹ TVA au taux en vigueur à 20% incluse / ² Le partage des honoraires par moitié entre bailleur et locataire est obligatoire.